



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 42645

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la production porcine. Avec 68 % de la production française, l'ouest est le premier bassin de production français. Il regroupe de très nombreux élevages, parmi les plus compétitifs du pays, qui ont su intégrer des progrès techniques permanents. Cette place de leader représente pour la région ouest, une valeur de production conséquente (près de 2 milliards d'euros sur les régions Bretagne et Pays de la Loire), près de 10 000 exploitations et 30 000 emplois directs au sein de la filière. En outre, elle permet le maintien d'un tissu rural dynamique. Depuis deux ans, les producteurs vivent une crise économique sans précédent. Les origines de cette situation sont principalement liées à la simultanéité de la hausse des charges, constatée sur les exploitations, et la baisse du prix payé au producteur. Concrètement, pour un élevage moyen naisseur-engraisseur de 200 truies, la perte cumulée sur 2007 et 2008 s'élève à 130 000 euros, soit des résultats courant par UTH qui ne cessent de diminuer et des trésoreries mises à mal. Les conséquences de cette crise se ressentent fortement dans les élevages mais c'est toute une filière qui est menacée. Dans le département de la Mayenne, il n'y a eu aucune nouvelle installation de producteur porcin depuis cinq ans. Aussi, il souhaite lui faire part des propositions et démarches des représentants des producteurs. Ils demandent la mise en place d'outils pour améliorer au plus vite les trésoreries des exploitations : soutien à la trésorerie des éleveurs, mise en place d'outils de gestion de marché européen, renforcement de la compétitivité des élevages de porcs grâce à une législation adaptée et à la création d'aides aux investissements, et enfin l'amélioration des flux économiques au sein de la filière, en oeuvrant pour une plus juste répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière. À l'heure où le secteur agroalimentaire est l'un des rares à contribuer de façon positive à la balance du commerce extérieur, un engagement de tous les moyens disponibles est nécessaire pour soutenir ce secteur. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour venir en aide aux producteurs de porcs.

Texte de la réponse

Les éleveurs de porcs rencontrent actuellement des difficultés en raison, notamment, de la baisse importante des prix lors du dernier trimestre 2008, alors que les exploitants n'ont pu reconstituer leur trésorerie, fragilisée par la crise en 2007. À plusieurs reprises, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne de mettre en oeuvre les mécanismes de gestion prévus par l'Organisation commune de marché (OCM) pour dégager le marché communautaire de la viande porcine, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. L'instauration de restitutions à l'exportation avait été obtenue en 2008. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre des mesures de gestion du marché, arguant la baisse importante de la production porcine dans l'Union en 2008 et celle prévue pour 2009, ainsi que la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport. Néanmoins, le ministre de l'agriculture et de la pêche poursuivra ses efforts dans les semaines qui viennent pour obtenir une décision favorable de la Commission. Sans attendre cette décision et face à la poursuite de la dégradation des trésoreries, le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche a décidé, le 6 avril 2009, un plan de soutien proposant plusieurs mesures répondant aux différentes situations : 1 million d'euros sera consacré à l'allègement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des

éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros permettront en concertation avec les banques de mobiliser, à un taux bonifié, 30 millions de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros seront disponibles auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes de chiffre d'affaires.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42645

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1673

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5120